



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale  
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, le 14 juin 2016

---

*Service maritime et littoral*

**AVIS AUX NAVIGATEURS  
DU BASSIN D'ARCACHON**

**N° 11**

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique à 22h30 le **vendredi 1er juillet 2016** dans la bande littorale de la plage PEREIRE, commune d'Arcachon, le mouillage, et la navigation des navires et engins nautiques seront interdits **entre 21h30 et 24h00** :

dans un rayon de 50 mètres autour du point 44°39'25,5"N et 1°11'45,1" O (WGS84) correspondant à la zone de tir du spectacle

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur des Affaires Maritimes  
Julian VIRLOGEUX  
Chef de l'Unité Encadrement  
et Contrôle des Usages